Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



Délibératio | D : 038-213805377-20230329-2023_01_01-DE du Conseil d'Administration

D 2023-01-01

Le 29 mars 2023,

Le Conseil de d'Administration du CCAS de la commune de La Verpillière, Dûment convoqué le 24 mars 2023,

S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie à 16H, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de Monsieur Patrick MARGIER, président du CCAS.

Etaient présents: Mesdames et Messieurs les membres en exercice, à l'exception de ceux qui, absents, avaient donné procuration :

Robert PROTHIERE pouvoir à Marcelle VVIENT Armelle GIRARD CHANEL pourvoir à Gérard LYOT Geneviève BOROT pouvoir à Annie SANCHEZ

Etaient absents: Bernadette SANCHEZ

Nombre de membres :

En exercice: 17 Présents : 13 Absents: 1 Procurations: 3 Votants: 16

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **DU 12 OCTOBRE 2022**

Le Conseil d'Administration,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le procès-verbal annexé à la présente,

CONSIDERANT que Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du mercredi 12 octobre 2022 dont le projet a été adressé aux membres du Conseil d'administration,

CONSIDERANT que Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'administration à formuler leurs observations,

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID: 038-213805377-20230329-2023_01_01-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration mercredi 12 octobre 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 29 mars 2023

Le Président

Patrick MARG